

Résolution 2014

adoptée le 26 avril 2014 à l'occasion de la 29e Assemblée générale ordinaire de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre à l'hôtel National à Berne

L'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) est préoccupée par la liquidation des atouts de la Suisse. Elle constate que le Conseil fédéral continue à pratiquer une politique d'intégration à l'UE par étapes. Au lieu de défendre les intérêts de notre pays, les autorités responsables cèdent constamment aux pressions étrangères et cela aux dépens des libertés politiques des citoyennes et citoyens suisses et de la place économique suisse. L'ASIN se concentre sur sa tâche prioritaire et prépare de mesures concrètes pour préserver l'indépendance, la démocratie directe, la neutralité, le fédéralisme et la compétitivité de la Suisse.

1. L'ASIN reste autonome

L'Action pour une Suisse indépendante et neutre est une organisation interpartis et autonome. Elle se concentre sur sa tâche prioritaire qui consiste à préserver l'indépendance de notre pays. Pour les campagnes de votation, elle contracte des alliances. L'ASN est un membre du Comité de votation interpartis « UE-NO – Non à une adhésion en douce à l'UE ».

2. Mettre le holà à l'adhésion en douce à l'UE

La Berne fédérale pousse la Suisse en douce dans l'UE. L'ensemble des accords bilatéraux 1 et 2 a pour but de hâter l'adhésion de notre pays à l'UE. L'ASIN s'oppose notamment à la libre circulation des personnes et à l'adhésion à Schengen.

Les négociations relatives à ce qu'on appelle les questions institutionnelles vont achever de dégrader la Suisse en colonie de Bruxelles. L'ASIN dit catégoriquement non à une « reprise dynamique et automatique » du droit de l'UE sous le contrôle de la Cour de justice de l'UE.

3. Retour à une politique de neutralité stricte

L'ASIN se méfie du Conseil fédéral et ne le croit pas lorsqu'il affirme vouloir pratiquer face à l'UE, aux USA et à l'ONU une politique de neutralité stricte.

On doit mettre un terme à l'intégration de la politique de sécurité de notre pays aux structures de l'OTAN et de l'UE. L'armée suisse doit être en mesure de protéger la population et d'imposer la souveraineté et la neutralité de notre pays.

4. Défense et développement de la démocratie directe

La Berne fédérale sape la démocratie directe en cherchant à placer non seulement le droit international impératif, mais aussi le droit de l'UE et la jurisprudence débordante de la Cour de justice européenne, au-dessus du droit national. L'ASIN ne veut pas de restriction du droit de codécision politique des citoyennes et citoyens suisses.

5. Mandat au Comité

L'Assemblée générale du 26 avril 2014 donne au Comité le mandat de renforcer l'indépendance, la démocratie directe et la neutralité perpétuelle et armée de la Suisse. C'est pourquoi le Comité élabore une initiative populaire fédérale visant à retrouver l'autonomie dans les domaines où celle-ci a été perdue à cause des accords bilatéraux 1 et 2, notamment avec la libre circulation des personnes et l'adhésion à Schengen.

La résiliation de l'accord de Schengen doit être envisagée. En guise d'alternative à la voie bilatérale du Conseil fédéral, on doit également envisager la possibilité d'un accord de libre-échange élargi avec l'UE (sans l'agriculture et l'union douanière). Il faudra également viser le développement de la démocratie directe et le renforcement de la neutralité.
